

CONCEPT DE PROTECTION

pour la reprise des activités sportives au 19 avril 2021

D'ACTIGYM FSG ECUBLENS

Le présent concept s'appuie sur les nouvelles recommandations du Conseil Fédéral et sur les directives cadres pour les concepts de protection dans le sport de l'OFSP/Swiss Olympic; il indique la manière dont les entraînements de gymnastique peuvent avoir lieu dans le cadre des mesures de protection générales existantes.

1. Pas de symptôme à l'entraînement

- Un état de santé des gymnastes est effectué à leur arrivée par les moniteurs.
- Tout gymnaste, moniteur ou personne à risque, plus de 65 ans, présentant des symptômes ou souffrant d'une maladie préexistante, n'est pas autorisé à pénétrer dans l'enceinte ni à participer aux entraînements. Il doit rester à la maison voire être isolé. Il doit contacter son médecin et suivre les instructions de ce dernier.
- Les gymnastes appartenant à un groupe à risque, plus de 65 ans ou souffrant d'une maladie préexistante, font l'objet de précautions spécifiques. Ils doivent éviter les lieux de grande affluence. Le choix des installations sportives qu'ils fréquentent relève de leur propre responsabilité.

2. Port du masque

- Le masque est obligatoire pour les gymnastes **dès 12 ans dans les espaces intérieurs (hall, sanitaires, vestiaires).**
- **Le masque est obligatoire pour les gymnastes de +20ans dans tous les espaces ET en salle.**
- Le masque est obligatoire pour les moniteurs pour toutes les catégories d'âge.

3. Respect des distances/Arrivée ou départ de la salle de gymnastique

- **Garder en tout temps 1,5 m de distance.**
- Les gymnastes et moniteurs privilégient les moyens de transport individuels et évitent, si possible, le covoiturage.
- Les gymnastes et moniteurs accèdent tous à la même heure à l'enceinte d'entraînement et n'arrivent pas plus de 5 minutes en avance par rapport à l'heure de début du cours.
- **Les gymnastes de -20ans peuvent utiliser les vestiaires.**
- **Les gymnastes de +20 ans et les moniteurs peuvent utiliser les vestiaires mais avec un maximum de 5 personnes, port du masque et respect des distances.**
- Les gymnastes et moniteurs respectent scrupuleusement les directives du balisage mis en place par le personnel communal.
- Les gymnastes et moniteurs entrent un à un dans la salle de gymnastique. Ils gardent une distance de 1,5 m avec les autres et renoncent aux poignées de mains.
- Les gymnastes et moniteurs quittent l'enceinte sans qu'il n'y ait de croisement avec un autre groupe.

4. Accès aux structures d'entraînement

- **Les gymnastes de -20 ans(jusqu'à 2001) et les moniteurs ont accès à l'enceinte d'entraînement sans restriction de nombre.**
- **Les gymnastes de +20 ans, les moniteurs et le groupe Parents-Enfants ont accès à l'enceinte d'entraînement mais avec un maximum de 15 personnes en salle, port du masque et distance.** Les parents ou amis n'y sont pas autorisés. Ils attendent dehors en respectant la distance de 1,5 m.

5. Entraînement/Liste

- Les moniteurs organisent des entraînements par bloc, en strict respect des mesures d'hygiène et de distanciation de 1,5m.
- Les groupes composés de gymnastes de -20 ans n'ont pas de restriction de nombre en salle.
- **Les groupes composés de gymnastes de +20 ans ou d'âges mixtes ne peuvent être que 15 pers. maximum en salle moniteurs compris avec port du masque et distance**
- **Les moniteurs veillent à bien aérer la salle.**
- **A l'extérieur, l'entraînement pour les gymnastes de +20 ans et le groupe PE est autorisé mais limité à 15 personnes (moniteur compris) dès lors que le masque est porté ou que la distance de 1,5m est respectée. Plusieurs groupes de 15 peuvent s'entraîner en même temps à condition qu'ils soient toujours clairement identifiables comme des groupes indépendants, ne se rapprochent pas les uns des autres et ne se mélangent pas.**
- A l'extérieur, l'entraînement pour les -20 ans est autorisé sans limitation de nombre et avec respect de la distance de 1,5 m.
- **Les moniteurs remplissent obligatoirement une liste de présence avec nom, prénom, heure d'arrivée et de départ des gymnastes pour garantir la traçabilité qui sera transmise à la personne responsable du plan de protection, Roxane Giancamilli après chaque entraînement. Tout cas de symptôme durant l'entraînement doit lui être communiqué immédiatement.**

6. Mesures d'hygiène/Hygiène personnelle

- **Avant l'entraînement, les gymnastes et moniteurs doivent se laver les mains ou se les désinfecter.**
- Pendant l'entraînement, les gymnastes sont en tenue de sport. Il est obligatoire de se laver ou désinfecter les mains après chaque changement de bloc.
- **Après l'entraînement, les gymnastes et moniteurs doivent se laver les mains ou se les désinfecter.**

7. Engins

- Tous les engins de gymnastique utilisés doivent être désinfectés après chaque changement de bloc ou après l'entraînement.
- Les engins à mains personnels doivent être désinfectés à l'entrée de la salle.

8. Matériel

- Tout le matériel utilisé doit être désinfecté après chaque changement de bloc ou après l'entraînement.

9. Intervention

- Le moniteur a, à sa disposition, du désinfectant, des masques et des gants en cas de besoin.
- Le moniteur n'apporte son aide/soutien actif que lorsque cela est absolument nécessaire et avec les mesures de protection correspondantes.
- Le moniteur isole et masque immédiatement un gymnaste qui présente des symptômes pendant le cours, il le renvoie chez lui ou téléphone aux parents si le gymnaste est mineur. Il demande à être informé du suivi et avertit de suite Roxane Giancamilli.

10. Responsabilité

- Actigym FSG Ecublens est responsable de l'application et du respect du concept de protection.
- Actigym FSG Ecublens est responsable de l'application et du contrôle du bon déroulement du plan de protection de la Commune.
- Les gymnastes, moniteurs, comité et parents sont informés, se montrent solidaires et appliquent les règles des concepts de protection en faisant preuve d'un degré élevé de responsabilité.